



# Loi travail, ON CONTINUE ! le 15 septembre on fait grève et on manifeste

5 septembre 2016

Union  
syndicale  
**Solidaires**

le 5 septembre 2016

## Loi travail, ON CONTINUE ! le 15 septembre on fait grève et on manifeste

**Malgré plusieurs mois de mobilisations, de manifestations et de grèves, des jeunes, des salarié-es, des précaires, des chômeurs-ses, des Nuit debout, le gouvernement a fait « adopter » la loi travail cet été, en recourant à un énième 49-3.**

Ceci constitue une nouvelle marque de sa politique au service du patronat (et le Medef en veut toujours plus !) comme celle de sa conception de la démocratie : le passage en force.

Plus de cent décrets devront être adoptés d'ici la fin de l'année, et certains sont déjà en cours d'adoption, comme celui sur le barème indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (issu de la Loi Macron). Celui-ci va permettre aux employeurs de connaître le risque qu'ils prennent pour ce qui constitue des infractions à la légalité...

Pour l'ensemble des dispositions, **Solidaires s'engagera dans la bataille juridique** en lien avec les autres organisations syndicales. Ces recours concerneront notamment le primat de la négociation d'entreprise au détriment des conventions collectives et de la loi, sur les sujets de l'emploi, de l'organisation et du temps de travail, des heures supplémentaires...

**Mais plus que tout, c'est dans la rue que nous devons montrer notre détermination à faire abroger cette loi « anti-travail ».**

Solidaires continue de refuser à travers cette loi illégitime :

- la casse du code du travail et donc la casse des pro-

tections et des droits des salarié-es,

- la **précarisation** encore un peu plus des salarié-es, et particulièrement des femmes,

- son idéologie qui servira aussi à la casse de la **fonction publique** (mobilité non choisie, contrats plutôt que concours, allongement du temps de travail...),

- le **sacrifice des salarié-es sur l'autel d'une croissance et le dumping social** qui ne sont que des prétextes à la captation de richesses d'une minorité sur la planète (1 % les plus riches détenant 50 % du patrimoine mondial !).

Pour **Solidaires**, cette mobilisation marque aussi notre engagement avec :

- les **militant-es** subissant la répression pour leur participation au mouvement loi travail ou à d'autres luttes (jugements à venir, demandes d'indemnités à des syndicats locaux...)

- tous ceux et celles qui se battent contre « leur » loi travail : les syndicats belges appellent à une manifestation le 29 septembre, et à une grève générale le 7 octobre journée internationale pour le travail décent ! Il n'y a pas de travail décent avec les lois travail qu'elles s'appellent **Drester** en Belgique, **maizi jobs** en Grande Bretagne, **1 euro** en Allemagne, **jobsact** en Italie...

**Alors que les mobilisations reprennent et se construisent dans plusieurs entreprises et secteurs, reprenons le chemin de la rue, et faisons converger nos luttes !**

**Vos droits, vos luttes, votre syndicat...**

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org) [election-tpe-solidaires.org](http://election-tpe-solidaires.org) [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org),  
144 boulevard de la Villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20



**Malgré plusieurs mois de mobilisations, de manifestations et de grèves, des jeunes, des salarié-es, des précaires, des chômeurs-ses, des Nuit debout, le gouvernement a fait « adopter » la loi travail cet été, en recourant à un énième 49-3.**

Ceci constitue une nouvelle marque de sa politique au service du patronat (et le Medef en veut toujours plus !) comme celle de sa conception de la démocratie : le passage en force.

Plus de cent décrets devront être adoptés d'ici la fin de l'année, et certains sont déjà en cours d'adoption, comme celui sur le barème indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (issu de la Loi Macron). Celui-ci va permettre aux employeurs de connaître le risque qu'ils prennent pour ce qui constitue des infractions à la légalité...

Pour l'ensemble des dispositions, **Solidaires s'engagera dans la bataille juridique** en lien avec les autres organisations syndicales. Ces recours concerneront notamment le primat de la négociation d'entreprise au détriment des conventions collectives et de la loi, sur les sujets de l'emploi, de l'organisation et du temps de travail, des heures supplémentaires...

**Mais plus que tout, c'est dans la rue que nous devons montrer notre détermination à faire**

## **abroger cette loi « anti-travail ».**

Solidaires continue de refuser à travers cette loi illégitime :

- **la casse du code du travail** et donc la casse des protections et des droits des salarié-es,
- **la précarisation** encore un peu plus des salarié-es, et particulièrement des femmes,
- son idéologie qui servira aussi à **la casse de la fonction publique** (mobilité non choisie, contrats plutôt que concours, allongement du temps de travail...),
- **le sacrifice des salarié-es sur l'autel d'une croissance et le dumping social** qui ne sont que des prétextes à la captation de richesses d'une minorité sur la planète (1 % les plus riches détenant 50 % du patrimoine mondial !),

**Pour Solidaires, cette mobilisation marque aussi notre engagement avec :**

- **les militant-es subissant la répression** pour leur participation au mouvement loi travail ou à d'autres luttes (jugements à venir, demandes d'indemnités à des syndicats locaux...)
- tous ceux et celles qui se battent contre « leur » loi travail : **les syndicats belges appellent à une manifestation le 29 septembre, et à une grève générale le 7 octobre** journée internationale pour le travail décent ! Il n'y a pas de travail décent avec les lois travail qu'elles s'appellent Peeters en Belgique, mini jobs en Grande Bretagne, 1 euro en Allemagne, jobsact en Italie...

**Alors que les mobilisations reprennent et se construisent dans plusieurs entreprises et secteurs, reprenons le chemin de la rue, et faisons converger nos luttes !**

## Loi travail, ON CONTINUE !

### le 15 septembre on fait grève et on manifeste

**Malgré plusieurs mois de mobilisations, de manifestations et de grèves, des jeunes, des salarié-es, des précaires, des chômeurs-ses, des Nuit debout, le gouvernement a fait « adopter » la loi travail cet été, en recourant à un énième 49-3.**

Ceci constitue une nouvelle marque de sa politique au service du patronat (et le Medef en veut toujours plus!) comme celle de sa conception de la démocratie : le passage en force.

Plus de cent décrets devront être adoptés d'ici la fin de l'année, et certains sont déjà en cours d'adoption, comme celui sur le barème indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (issu de la Loi Macron). Celui-ci va permettre aux employeurs de connaître le risque qu'ils prennent pour ce qui constitue des infractions à la légalité...

Pour l'ensemble des dispositions, **Solidaires s'engagera dans la bataille juridique** en lien avec les autres organisations syndicales. Ces recours concerneront notamment le primat de la négociation d'entreprise au détriment des conventions collectives et de la loi, sur les sujets de l'emploi, de l'organisation et du temps de travail, des heures supplémentaires...

**Mais plus que tout, c'est dans la rue que nous devons montrer notre détermination à faire abroger cette loi « anti-travail ».**

Solidaires continue de refuser à travers cette loi illégitime :

- la casse du code du travail et donc la casse des pro-

tections et des droits des salarié-es,

- la **précarisation** encore un peu plus des salarié-es, et particulièrement des femmes,

- son idéologie qui servira aussi à la **casse de la fonction publique** (mobilité non choisie, contrats plutôt que concours, allongement du temps de travail...),

- le **sacrifice des salarié-es sur l'autel d'une croissance et le dumping social** qui ne sont que des prétextes à la captation de richesses d'une minorité sur la planète (1 % les plus riches détenant 50 % du patrimoine mondial !),

**Pour Solidaires, cette mobilisation marque aussi notre engagement avec :**

- les **militant-es subissant la répression** pour leur participation au mouvement loi travail ou à d'autres luttes (jugements à venir, demandes d'indemnités à des syndicats locaux...)

- tous ceux et celles qui se battent contre « leur » loi travail : les syndicats belges appellent à une **manifestation le 29 septembre, et à une grève générale le 7 octobre** journée internationale pour le travail décent ! Il n'y a pas de travail décent avec les lois travail qu'elles s'appellent Peeters en Belgique, mini jobs en Grande Bretagne, 1 euro en Allemagne, jobsact en Italie...

**Alors que les mobilisations reprennent et se construisent dans plusieurs entreprises et secteurs, reprenons le chemin de la rue, et faisons converger nos luttes !**

**Vos droits, vos luttes, votre syndicat...**

**[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org) [election-tpe-solidaires.org](http://election-tpe-solidaires.org) [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org),**

**144 boulevard de la villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20**



• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Loi-travail-ON-CONTINUE-le-15-septembre-on-fait-greve-et-on-manifeste>

